



Animée par la volonté d’agir en faveur d’une société juste, inclusive et durable, la Fondation du Souffle du Nord se mobilise autour du collectif, de la puissance du faire ensemble. Elle lance un appel à projets pour soutenir toute initiative qui a pour projet de favoriser la cohésion sociale, développer les solidarités, agir en faveur du développement durable du moment qu’elles démontrent des éléments concrets sur 3 axes :

- **Impacter positivement les Hauts-de-France** : réponse à un besoin social ou environnemental, réponse à une urgence, solution à un problème, innovation sociale, solidarité, etc.
- **Développer le pouvoir d’agir** : Sensibilisation, inspiration, mise en lumière de causes, de projets, offres d’opportunités d’engagement, etc.
- **Porter une dimension collective et rassembleuse** : Mobilisation, mixité de publics, collaboration, coopération, etc.

NOS CONVICTIONS

La Fondation du Souffle du Nord a pour mission d’encourager l’engagement individuel et collectif pour développer le pouvoir d’agir dans une logique de proximité. Elle soutient et accompagne les acteurs et les projets de la région qui favorisent par leurs actions l’épanouissement collectif au profit d’un territoire plus juste, plus inclusif et plus durable.

La Fondation agit par deux leviers d’amplification d’impact :

1. Soutenir financièrement les projets à impact du territoire
2. Offrir une plateforme d’accompagnement et de moyens mis en commun à destination des porteurs de projet

*Lors du premier confinement, de mars à juin 2020, 30 000 volontaires, 5 500 bénévoles, plus de 100 entreprises et les collectivités se sont unis dans un incroyable élan pour réaliser plus d’un million de masques. Dès le départ, l’engagement est pris par Le Souffle du Nord en accord avec l’ensemble du collectif Des masques en Nord, l’opération sera **100% solidaire**. Les bénéfices de cette opération seront utilisés pour soutenir et développer des projets à impact positif sur la Région.*

Aussi, toutes les initiatives soutenues par la Fondation du Souffle du Nord seront portées par cet héritage, l’énergie de milliers de personnes, de tous horizons, unis dans la solidarité pour trouver une solution à un problème inédit. Chaque projet accompagné assume le prolongement et la continuité de l’engagement de chacun dans cette union incroyable...

QUI PEUT PRÉSENTER UN PROJET / UNE DEMANDE ?

L'initiative ou le projet présenté doit :

- Répondre aux axes de l'appel à projets de la Fondation du Souffle du Nord,
- Démontrer un impact positif significatif, tangible et mesurable sur le territoire de la région Hauts de France,
- Au moins un porteur du projet doit être présent sur la Région Hauts de France au démarrage du projet,
- Être porté par un organisme d'intérêt général.

Pour être reconnu d'intérêt général, l'organisme doit répondre aux trois conditions cumulatives suivantes :

1. *Agir au profit du plus grand nombre.* La structure ne doit pas servir d'intérêt privé ni apporter des services ou aides à ses fondateurs, ni bénéficier à un cercle restreint de personnes. L'action de la structure doit avoir pour vocation de bénéficier à tout public ou à toute personne désirant y accéder
2. *Avoir une gestion désintéressée.* La structure doit être administrée à titre bénévole par des personnes n'ayant aucun intérêt direct ou indirect dans le résultat d'exploitation. Elle ne doit pas attribuer directement ou indirectement ses bénéfices, ni pouvoir attribuer une part quelconque de ses actifs à ses membres
3. *Être à but non lucratif*

La Fondation du Souffle du Nord finance :

- Les projets en création, en développement et ceux qui cherchent à s'implanter sur notre territoire,
- Les projets se déroulant sur le périmètre régional des Hauts-de-France,
- Les projets ponctuels de type colloque, séminaire, évènement,
- Les frais de fonctionnement structurel du porteur de projet,
- Les dépenses d'investissement immobilier, de matériaux ou matériels destinés aux travaux, les dépenses d'acquisition, de construction de réhabilitation.

La Fondation ne finance pas :

- Les projets portés par des organisations à caractère religieux ou politique,
- Les projets portés par des structures à caractère commercial,
- Les projets individuels, les projets doivent bénéficier au plus grand nombre,

QUELS SONT LES CRITÈRES DE NOTATION ?

Le comité d'engagement de la Fondation du Souffle du Nord sera particulièrement attentif aux points suivants :

- **L'engagement** : le niveau d'implication des personnes dans le projet,
- **La diversité des acteurs** : la volonté de favoriser la diversité des acteurs (bénévoles, habitants, bénéficiaires...) selon la nature des besoins,
- **L'implication sur le territoire** : la construction de liens forts avec le territoire concerné,
- **Le partenariat et la coopération** : l'intégration de partenaires diversifiés et motivés au projet,
- **L'effet multiplicateur** : le développement des processus innovants qui pourraient être reproductibles sur d'autres territoires selon les situations rencontrées,

- **Le développement durable** : la prise en compte des problématiques du développement durable à l'échelle du projet et des territoires (environnement, écologie, circuits courts...) en fonction des situations,
- **La dimension du projet** : l'impact du soutien de la Fondation doit être essentiel,
- **L'évaluation** : l'intégration d'une réelle démarche d'évaluation des actions proposées.

QUELS SERONT NOS ENGAGEMENTS RESPECTIFS ?

Avec La Fondation du Souffle du Nord, c'est tout l'écosystème d'amplification d'impact du Souffle du Nord qui s'engage au service des projets, selon leurs besoins à :

- Accompagner le projet dans la durée
- Étendre la visibilité, relayer actions et besoins et mobiliser des ressources auprès d'une audience large et qui a envie d'aider :
- Développer le projet avec les ressources du collectif : des services, du matériel et de l'accompagnement. Du matériel mutualisé: fourgon, véhicules, matériel évènementiel, sonorisation, outils informatiques, etc, des mises en avant dans le programme évènementiel, un réseau de compétences qualifiées pour répondre à vos questions (juridique, communication, gestion de projet, etc.)
- Travailler avec d'autres porteurs de projets, stocker du matériel, organiser des évènements et bénéficier du lieu.

De son côté, le porteur de projet s'engagera :

- En complément du soutien financier, il bénéficiera d'un dispositif d'accompagnement auquel il souscrit sans réserve.
- En entrant dans le collectif du Souffle du Nord, il soutient ses valeurs, notamment de partage. Ainsi il s'engage à prendre une part active à la vie du collectif du Souffle du Nord et de toujours agir dans un esprit collectif et dans une logique de réciprocité.
- Toute participation à l'appel à projets implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement.
- Il s'engage à répondre à toute demande d'informations complémentaires de la part de La Fondation du Souffle du Nord. Il s'engage à ne communiquer que des renseignements exacts et sincères, et en particulier à éviter toute imprécision ou omission susceptible d'introduire un jugement erroné.
- Le lauréat s'engage à réaliser le projet pour lequel il sollicite la subvention et à rendre compte de l'avancée du projet auprès de la Fondation du Souffle du Nord. A ce titre, il lui adressera les justificatifs (photos, factures, ...) et réalisera impérativement un bilan écrit qui comportera à minima les résultats du projet.
- Le lauréat fera mention du partenariat avec La Fondation du Souffle du Nord dans tous ses supports de communication. Les candidats et les lauréats autorisent Le Souffle du Nord à publier leurs noms, prénoms, photo, adresse électronique et la description non confidentielle de leur projet dans le cadre des actions d'information et de communication liées à l'appel à projets, y compris sur leurs sites internet. Les candidats acceptent par avance que leurs coordonnées et leurs photos figurent dans les différentes publications de la Fondation et de l'Association du Souffle du Nord et ce, pour les besoins de l'appel à projets et de ses suites.

COMMENT SEREZ-VOUS ACCOMPAGNÉ PAR LE SOUFFLE DU NORD ?

Dans le but d'amplifier votre impact, un dispositif est mis en place qui permettra de bien exploiter toutes les ressources non financières disponibles au sein de l'écosystème du Souffle du Nord :

- Un référent unique parmi les permanents de l'Association Le Souffle du Nord et un parrain parmi ses adhérents
- Un suivi régulier par l'équipe du Souffle du Nord : 1 point par trimestre sur 12 mois
- Les équipes projets auront un accès privilégié à La Soufflerie et à l'ensemble des solutions proposées par l'Association,
- En partenariat avec l'association Impulso, certains projets pourront bénéficier d'un binôme de ressources formées spécifiquement, dédiées et engagées dans la durée (jusqu'à 6 mois)

QUEL MONTANT ET QUELS DÉLAIS POUR LE SOUTIEN ?

Le montant financier du soutien est calculé en tenant compte du budget du projet, de la nature des dépenses pour lesquelles la subvention est destinée, de l'enveloppe annuelle de redistribution.

Le Comité d'engagement pourra accorder une subvention jusqu'à 10 000 euros par projet. Les projets non commencés dans l'année pourront faire l'objet d'un remboursement à la Fondation.

L'appel à projets est permanent jusqu'à épuisement de la dotation. Le porteur de projet peut soumettre son projet quand il le souhaite. Le comité d'engagement se réunit à minima 3 fois par an..

Un parcours en quelques étapes :

1. En ligne, le porteur de projet vérifie les critères d'éligibilité et propose son projet.
2. Pré-sélection et instruction des dossiers. Il reçoit un premier avis et /ou demande d'informations complémentaires, rencontre...
3. Si avis positif, l'initiative est présentée en comité d'engagement.
4. Le Comité d'engagement décide du soutien accordé. Le porteur de projet reçoit une réponse sous 3 jours.

DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL, CONFIDENTIALITÉ ET RESPONSABILITÉ

La Fondation du Souffle du Nord traite de manière informatisée les données à caractère personnel que les candidats leur transmettent afin d'assurer la gestion du processus de sélection, d'expertise et de mise en œuvre des projets. Conformément à la loi Informatique et Libertés, les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données à caractère personnel, du droit de limiter ou de s'opposer à leur traitement ainsi que d'un droit à leur portabilité. Ces droits peuvent être exercés par courrier électronique à l'adresse fondation@lesouffledunord.com

La Fondation du Souffle du Nord s'engage au respect de confidentialité dans l'étude des projets.

La responsabilité de la Fondation du Souffle du Nord, y compris celle des membres du Comité de sélection ne saurait être engagée en cas de litige relatif au processus de recevabilité et de sélection. La Fondation du Souffle du Nord se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre ou d'annuler l'appel à projets ou certaines de ses phases. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.